

# FICHE N°1 : LE TRANSPORT DE MARCHANDISE

## 3 RÈGLES GÉNÉRALES :

### RÈGLE A



### RÈGLE B



### RÈGLE C



## RÈGLES SPECIFIQUES AU TRANSPORT DE MARCHANDISE :

1



1 chauffeur par livraison

2



Si multi-utilisateur : désinfecter l'habitacle et les poignées de portes avant et après utilisation

3



Dans le véhicule, prévoir un kit de nettoyage et de désinfection

4



Organiser la tournée et identifier les lieux où le conducteur pourra prendre sa pause. Le conducteur emporte son repas

5



Avant d'arriver, se renseigner sur les règles applicables à l'entrée du site d'accueil

# FICHE N°2 : LE TRAVAIL DANS L'ÉTABLISSEMENT

## 3 RÈGLES GÉNÉRALES :

### RÈGLE A



### RÈGLE B

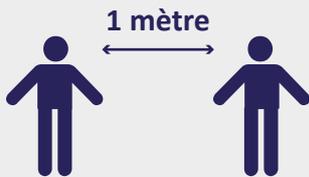


### RÈGLE C



## RÈGLES SPECIFIQUES AU TRAVAIL À L'ÉTABLISSEMENT :

1



Maintenir une distance d'au moins 1 mètre avec vos collègues.  
Éviter le travail en face à face

2



Les outils individuels ainsi que les surfaces touchées sont à désinfecter régulièrement

3



Fermer les accès de l'établissement aux personnes extérieures

4



Nettoyer et désinfecter les WC (poignées de porte, lunette, poussoir, lavabo) avant et après utilisation

5



Se laver régulièrement les mains à l'eau savonneuse

# FICHE N°3 :

## LE TRAVAIL SUR LES PARCS

### 3 RÈGLES GÉNÉRALES :

#### RÈGLE A



#### RÈGLE B

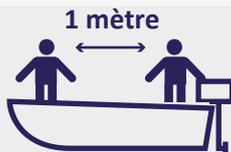


#### RÈGLE C



### RÈGLES SPECIFIQUES AU TRAVAIL SUR LES PARCS :

1



Usage d'une annexe : garder 1 mètre de distance entre les personnes embarquées

2



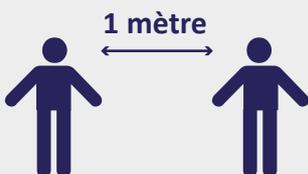
Usage d'un tracteur : être seul dans la cabine et respecter les gestes barrières lors des phases d'attelage et de dételage

3



A bord d'un navire : être seul dans la cabine, ne rien stocker à l'intérieur, prévoir des rangements extérieurs

4



Lors du travail sur les concessions, maintenir 1 mètre entre chaque travailleur

5



Au retour de la marée, nettoyer votre tenue à l'eau savonneuse et rincer

# FICHE N°4 :

## LES LIEUX DE VENTE

(marché et établissement)

### 3 RÈGLES GÉNÉRALES :

#### RÈGLE A



#### RÈGLE B

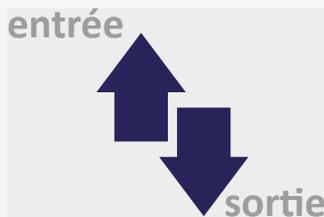


#### RÈGLE C



### RÈGLES SPECIFIQUES AU TRAVAIL SUR LES LIEUX DE VENTE :

1



Organiser des flux distincts entre l'entrée et la sortie. Limiter le nombre d'entrées à 1 personne à la fois

2



Porter des gants pour servir le client, manipuler la monnaie ou une carte bancaire

3



Porter des gants et nettoyer régulièrement les surfaces touchées

4



Trajet court : covoiturage de 2 personnes maximum avec installation en croix dans le véhicule + masque conseillé

5



Trajet long : une seule personne par véhicule pour limiter les risques de contagion